



FONCTIONNEMENT DE LA SALLE D'ETUDE

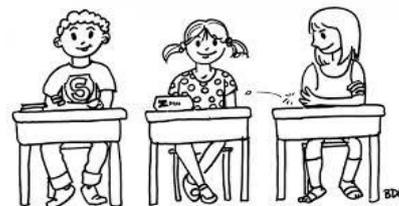
❖ CHARTE DE VIE ❖

L'objet de la « Charte de vie en salle d'étude » est de répondre à la demande et l'intérêt de l'ensemble de la communauté éducative : Elèves, parents, enseignants, éducateurs...

Les élèves du collège ont le DROIT :

- ✓ A un cadre de travail calme et propice à la réalisation des travaux et tâches demandées par les professeurs.
- ✓ A un encadrement adulte veillant au respect du travail de chacun.
- ✓ A un espace propre et agréable.
- ✓ Au respect de leur personne et de leur travail.

Les élèves du collège ont également un certain nombre de DEVOIRS :



1) LE RESPECT

- | | | |
|---------------|---|--|
| Des personnes | ➡ | L'attitude générale doit être correcte. |
| Des horaires | ➡ | Tout comme un cours, les élèves doivent s'y rendre à l'heure et y rester jusqu'à la fin. |
| Du matériel | ➡ | Aucune dégradation ne sera tolérée (graffitis, encre...) et fera l'objet d'une réparation par l'élève. Les élèves ne se balancent pas sur leur chaise. |

2) LE SILENCE

- ✓ Le silence est la condition d'une bonne concentration, pour un travail soigné et efficace.
 - ✓ Le travail en groupe n'est possible qu'avec l'accord de l'assistant d'éducation (AED).
 - ✓ Le téléphone portable ainsi que les montres connectées sont interdits.
- « En aucun cas, il ne sera toléré qu'un élève puisse nuire au travail de ses camarades »**

3) LE TRAVAIL

- ✓ Chaque élève doit prévoir un travail ou de la lecture pour les heures d'étude. Le travail demeure prioritaire.
- ✓ Dictionnaires, manuels scolaires et lecture (magazine, roman, BD,...) sont disponibles en salle d'étude.
- ✓ L'accès au CDI ne peut être rendu possible qu'aux horaires d'ouverture et selon les places disponibles.

4) LA PROPETE

- ✓ Il n'est pas autorisé d'apporter des friandises.
- ✓ Les papiers, découpages... doivent être ramassés et mis à la corbeille en fin d'heure.
- ✓ Les élèves doivent ranger leurs chaises à la fin de l'heure.

En cas de manquement à ce code de conduite, le barème des punitions et des sanctions reste celui prévu par le règlement intérieur de l'établissement.



LES REGLES DE L'ETUDE

❖ *Points clés* ❖

1

J'entre en étude en silence et j'attends que le surveillant nous dise de s'asseoir.

2

Je ne déplace pas les tables et je me tiens correctement sur ma chaise.

3

Je sors mes affaires sur la table, trousse, cahiers, carnet de liaison,...

4

Je travaille en silence et je lève la main pour demander toutes informations.

5

Si le surveillant autorise le déplacement, je me lève discrètement sans déranger mes camarades.

6

A la fin de l'étude je nettoie ma table, je range ma chaise, je sors en silence.